

Montpellier Méditerranée Métropole
Centre de tri Demeter

Enquête publique sur la modernisation et l'extension
Du centre de tri de déchets ménagers recyclables secs
DEMETER à Montpellier

Du 24 octobre 2018 au 9 novembre 2018

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Gilbert Morlet
Commissaire enquêteur
11 rue de la calade
34990 JUVIGNAC

Montpellier Méditerranée Métropole demande une autorisation environnementale pour le centre de tri de déchets ménagers recyclables secs dont elle est propriétaire sur la commune de Montpellier.

Le centre de tri actuel est à saturation, avec une quantité annuelle de déchets traités de plus de 20 000 tonnes et un fonctionnement à 6,5 tonnes par heure en deux postes. Lorsque le projet sera réalisé, la plus grande partie du tri se fera automatiquement, le personnel n'intervenant que pour contrôler les opérations ou faire d'ultimes corrections manuelles. Outre l'augmentation de la proportion des déchets qui seront recyclés, le projet permettra de traiter jusqu'à 35 000 tonnes par an.

Le bâtiment du tri est implanté sur un terrain propriété de la Métropole comprenant une zone inoccupée d'environ 3 200 m² réservée pour l'implantation de l'extension du centre de tri. Ce terrain est situé dans une zone principalement occupée par des activités commerciales ou industrielles.

La réalisation de l'opération et l'exploitation du centre sont confiés à une entreprise choisie après consultation.

L'enquête publique s'est déroulée sans incident du 24 octobre au 9 novembre 2018.

Aucune observation n'a été formulée par le public sur le projet mis à l'enquête. Les avis des services reçus avant l'ouverture de l'enquête sont favorables.

Considérant :

- que l'enquête s'est déroulée sans incident ;
- que l'information du public a été faite correctement ;
- qu'ainsi l'absence d'observation formulée par le public ne semble pas être due à un défaut d'information ;
- que le projet permettra d'augmenter la part des déchets recyclables ;
- qu'il ne présente pas de nuisances particulières ;
- que les avis des services reçus à l'ouverture de l'enquête sont favorables ;

je donne un **AVIS FAVORABLE** à la délivrance de l'autorisation sollicitée par Montpellier Méditerranée Métropole.

fait à Juvignac, le 11 novembre 2018
Le commissaire enquêteur



Gilbert Morlet